



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

COMITE SYNDICAL DU 30 septembre 2024

Salle polyvalente
MAISON ROUGE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 077-200087021-20241212-2024_DCS_038-DE

Délibération N° 2024-034

Date de convocation : 20 septembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 87

Nombre de suffrages : 87

L'an deux mil vingt-quatre le trente septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – OUVRE Michel, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – BERTHEREAU Philippe, suppléant – GOBINOT José, suppléant - VANCOILLIE Jacky, suppléant

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – VERAGEN Catherine, suppléante

Communauté de Communes du Provinois :

BAAI CHERIF Cherifa, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - MARCHAND François, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – DAL PAN Gilbert, suppléant – GRYPONPREZ Jean, suppléant – GUILVERT Pascal, suppléant - MORIN François, suppléant

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHINEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LETERRIER Carine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – QUÉRÉ Catherine, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - CHAUMONT Jacques, suppléant - FABRY Marc, suppléant – MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CHAMPENOIS Christian – LE CORRE Raymond – LEGROS Lionel – MICHELOT Bernard – MONBEIG Pierre-Dominique – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – ESCULIER Dorys – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BONICI Claude – BONTOUR Alain – BOULET Christine – CANAPI Marie-Pierre – CHARPENTIER Cécile – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – MAZZUCHELLI – MILLET Jérôme - NAVARETTE Antonio – PERRIN Catherine – POUHEY-MOUNOU Pierre

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – de ROUX Julie – FASSIER Delphine – FLON Martine – JOUNIAUX Océane – LABONNE Bernard – MENARD
Sophie – POULAIN Michel – SAINT-CENE Christine

Absents :**Communauté de Communes des deux Morin :**

BESSIERE Maryvonne – CASSAGNE Philippe – LEGRAND Michel – PEIGNOT Pierre

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – COIBION Frédéric – GELSUMINI Patrick – GOBARD Éric – VEIL Cathy

Communauté de Communes du Provinois :

COGNYL Gérard – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – PERRINO Fabien – VICQUENAUULT Nadège -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

DORMION Jean-Claude – FLAMEY Francis – GAY Colette – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc

Pouvoirs :

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Pierre CAUMARTIN

Approbation PV séance du lundi 24 juin 2024 à Maison Rouge

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 24 Juin 2024 à Maison Rouge a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 24 Juin 2024 qui n'appelle aucune observation

Budget supplémentaire 2024 Régie Sne77

Les différents documents ont été transmis en amont du comité syndical.

Vu le vote du budget primitif sans la reprise des résultats de clôture au 31/12/2023.

Vu la nécessité de reprendre les restes à réaliser s'élevant à 66 315,84 € en dépenses

Vu l'affectation des résultats votée par délibération 2024-027 comme ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS 31/12/2023	
1068	254 008,06
Report 002 (Section Fonctionnement)	974 349,09
Report 001 (Section Investissement)	-187 692,22
Total	1 040 664,93

Vu la situation budgétaire de certains articles et chapitres,

Suite à la présentation simplifiée comme ci-dessous

Vu la situation budgétaire de certaines opérations et la consommation de crédits de certains articles et chapitres

Suite à la présentation par zone et une présentation globale du budget supplémentaire comme ci-dessous

BS 2024 GLOBAL

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES					RECETTES							
	BP 2024		BS	CUMUL		BP 2024		BS	CUMUL			
011	Charges à caractère général	1 729 137		65 454	1 794 591	002	Résultat d'exploitation reporté	-		7 021 353		
012	Charges de personnel	1 015 494		-	1 015 494	013	Atténuations de charges	21 248		21 248		
014	Atténuations de produits	195 000		-	195 000	042	Opérations d'ordre entre sections	1 044 600		1 044 600		
022	dépenses imprévus	-		-	-		vente d'eau	-		-		
023	Virement à la section invest.	6 352 789		6 950 899	13 303 688	70	Ventes de produits fabriqués,	12 528 341		50 000		
042	Opérations d'ordre entre sections	3 406 400		-	3 406 400	74	Subvention exploitation	418 371		418 371		
65	Autres charges de gestion courante	349 840		5 000	354 840	75	Produit gestion courante	-		-		
66	Charges financières	838 900		-	838 900	76	Produits financiers	-		-		
67	Charges exceptionnelles	105 000		50 000	155 000	77	Produits exceptionnels	-		-		
68	dot aux provisions	120 000		-	120 000	78	reprise / provision	100 000		100 000		
TOTAL DEPENSES					14 112 560	7 071 353	21 183 913	TOTAL RECETTES		14 112 560	7 071 353	21 183 913

6 282 335

INVESTISSEMENT													
DEPENSES					RECETTES								
	BP 2024		BS	CUMUL		BP 2024		BS	CUMUL				
001	Solde d'exécution de la SI reporté	-		1 377 691	1 377 691	001	Solde d'exécution de la SI reporté	-		-			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 044 600		-	1 044 600	021	Virement à la section fonctionnement	6 352 789		6 950 899			
10	autres réserves	-		-	-	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 406 400		3 406 400			
041	opération patrimoniale	500 000		-	500 000	041	opération patrimoniale	500 000		500 000			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 712 300		-	1 712 300	10	Reserves- affectation resultat	-		5 516 664			
20	Immobilisation incorporelles	267 738	37 252	1 900	303 090	13	subvention	2 413 375	7 325 883	279 881			
21	Immobilisations corporelles	1 643 394	691 518	263 161	2 598 073	16	emprunt	800 000	-	800 000			
23	immo en cours	8 304 532	7 439 333	191 000	15 552 865		prêt aesn	-		-			
27	depot et cautionnement	-		-	-			-		-			
4581	Opérations pour le compte de tiers	40 000		-	40 000	4 582	Opérations pour le compte de tiers	40 000		-			
	ajustement Budget	-		9 097 510	9 097 510			-		-			
TOTAL DEPENSES					13 512 564	8 168 104	10 545 461	32 226 129	TOTAL RECETTES		13 512 564	7 325 883	11 387 682

TOTAL GENERAL DEPENSES

18 713 565

53 410 042

TOTAL GENERAL RECETTES

18 713 565

53 410 042

Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 7 071 353,19 €
- Section d'investissement : 18 713 565,14 €

Soit un Budget supplémentaire total de 25 784 918,33 €

Et porte le budget total du Syndicat S2e77 à :

- Section de fonctionnement : 21 183 913,19 €
- Section d'investissement : 32 226 129,14 €

Soit un Budget global de 53 410 042,33 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget principal du S2e77

Présentation Power point : Diapositives 8 à 22

Acquisition parcelle Rebais AB 0156

Vu la proposition de Mme BOUQUET Michèle pour vendre une partie de la parcelle AB 0156 sur la base de prix de 25€ le M2

Vu les besoins d'agrandissement du syndicat et pour améliorer la circulation autour des bâtiments

Mme la présidente propose d'acheter une partie de la parcelle au tarif de 25€ le m². La surface est estimée à environ 1100 m². La surface exacte sera déterminée après division de la parcelle.

Le comité syndical, vu la présentation et les précisions données

APPROUVE l'acquisition d'une partie du terrain AB 0156 sur la commune de REBAIS sur la base de 25 € du M2 hors frais de Notaires et frais de division.

DONNE pouvoir à Madame la présidente pour signer l'acte de vente et toutes les pièces de rapportant à ce dossier.

Présentation Power point : Diapositive 24



Rapport annuel sur le prix et la qualité d'eau potable- RPQS 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes ou membres adhérents pour être présenté à leur conseil municipal ou conseil communautaire dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport a été transmis en amont du comité syndical aux différents élus et sera transmis à l'ensemble des membres

La présidente précise que lors de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux) du 26 septembre 2024 les différents délégataires ont présenté 7 contrats et la région son rapport d'activité. Cette réunion a permis de réaliser des échanges et aborder certains points ces contrats.

Et que la CCSPL a rendu un avis favorable sur l'ensemble des documents examinés

Après présentation de ce rapport lors de la séance,

Le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** le RPQS
- **AUTORISE** la transmission aux services préfectoraux et la mise en ligne de celui-ci

Présentation Power point : Diapositives 28 à 47



Décisions

La présidente présente les différentes décisions prises depuis le précédent comité selon ses attributions

- **Décision 2024-10 du 25 juin 2024 :**
Désignation de l'entreprise SETA, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à VILLENEUVE LES BORDES RD201, pour un montant total de 627 826,10 € HT.
- **Décision 2024-11 du 01 juillet 2024 :**
Désignation de l'entreprise LA LIMOUSINE, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à BEAUTHEIL SAINTS- Liaison Clatigny/Guépière, pour un montant total de 551 968,47 € HT.
- **Décision 2024-12 du 11 juillet 2024 :**
Désignation de l'entreprise FREYSSINET / SUKCES, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour travaux de réhabilitation du château d'eau à LA CHAPELLE MOUTILS - Bourg, pour un montant total de 346 478,91 € HT.
- **Décision 2024-13 du 24 juillet remplacée par la décision 2024-14 du 8 aout 2024 :**
Désignation de l'entreprise FREYSSINET / SUKCES, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour travaux de réhabilitation du château d'eau à LONGUEVILLE - Bourg, pour un montant total de 372 188,71 € HT.
- **Décision 2024-15 du 16 septembre 2024 :**
Désignation de l'entreprise CISE TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Augers-en-Brie – RD15-RD71, pour un montant total de 753 318,03 € HT.
- **Décision 2024-16 du 16 septembre 2024 :**
Désignation de l'entreprise SADE, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Jouy-le-Chatel – RD215 – Rues de la Ferté Gaucher et de Provins, pour un montant total de 767 602,65 € HT



Points divers

La Présidente informe que des réflexions sont en cours sur l'avenir du Syndicat.

1- Gouvernance

La présidente partage la réflexion du bureau quant au fonctionnement du S2e77. Après quatre années d'existence, le syndicat souhaite renforcer les partenariats avec les élus locaux.

Dans un premier temps, seront organisées par territoire regroupant les CC et leurs communes, **des « réunions locales de l'eau »** une à deux fois par an. Les premières sont prévues avant la fin d'année.

Il est également proposé aux communes afin de favoriser les échanges (travaux, fuite, problème usagers...) de désigner **deux référents par commune**. Il s'agit de pouvoir entrer en contact rapidement et efficacement avec les élus de chaque commune.

Le syndicat profitera des réunions locales de l'eau pour recueillir les noms de ces deux interlocuteurs, en fonction de l'organisation de chaque commune.

Mme Crapart précise enfin la mise à disposition des élus d'un numéro unique à contacter en cas de problème ou une interrogation et qu'ils ne savent pas qui contacter : **06.88.67.68.24**

C'est le numéro du directeur général M. Benoît CARRÉ ou par email : b.carre@s2e77.fr,

Un délégué interroge la Présidente afin de savoir quel est le délai d'intervention des délégataires.
Mme Crapart précise que les délais d'intervention en cas de fuites sont précisés dans chaque contrat et que ceux - ci seront transmis aux communes

2- Assainissement

La Présidente indique qu'un échange sur l'élargissement des compétences du Syndicat a eu lieu lors de la dernière réunion du Bureau. Il a été décidé de former un groupe de travail pour élaborer une proposition de service en matière d'assainissement.

La Présidente signale que les situations varient selon les territoires quant à l'exercice de cette compétence.

M LAMOTTE précise que la CC Bassée Montois a mené une étude visant à prendre la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025 dans l'optique de la déléguer à un syndicat (celui de l'Aube était pressenti).

M. CAUMARTIN, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement à la CC Provinois (19 communes concernées), souligne l'importance de s'appuyer sur les initiatives déjà en place. Il estime que cela peut être géré de manière pragmatique.

Mme BELLACHE s'interroge sur sa consultation dans ce processus.

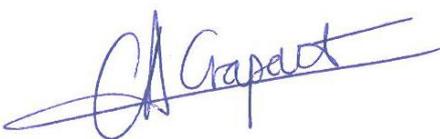
La Présidente précise que la CC du Provinois poursuit une étude et envisage plutôt la mise en place de convention avec les communes. Elle insiste sur le fait que chacune des CC sera décisionnaire et que le rôle du syndicat est d'élaborer des propositions pour un service optimisé de l'assainissement que ces CC valideront ou non.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Maison Rouge de son accueil et lève la séance à 20h00

La présidente
Claire CRAPART

Le secrétaire de séance
Pierre CAUMARTIN





Comité Syndical

30 Septembre 2024

1

1



ORDRE DU JOUR

- Régie : Budget Supplémentaire 2024
- S2e77 : Budget Supplémentaire 2024
- Acquisition foncière
- Décisions
- RPQS
- Points divers

2



3

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	122 000	Chapitre 013	+ 12 000
Ajustement des différents postes		- Remboursement Sécurité Sociale + Pro BTP	
- Fournitures électriques	+ 40 000	- Aide CUI	
- Autres mat et fournitures	+ 20 000		
- Ent réparation réseaux	+ 20 000	Chapitre 70	+ 88 700
- Ent rép. autres mat et équipt	+ 18 000	Ajustements des différentes recettes en fonction de la réalisation au 31/08/2024	
- Matériaux	+ 10 000	- Branchements Neufs	+ 10 000
- Bouches incendie	+ 5 000	- Plombs refacturés à S2e77	+ 30 000
- Prest tél et bureautique	+ 8 000	- Travaux S2e77	+ 20 000
- Ajustements divers	+ 1 000	- Remplacement PIBI	+ 8 000
		- Recettes diverses	+ 700
<i>En partie compensés par des recettes</i>		Régularisation Impayés TP	+ 20 000
Chapitre 67	+ 20 000		
Annulation de titres / exercices antérieurs		Chapitre 77	+ 3 600
		- Annulation mandat / ex antérieur	
Chapitre 68	+ 34 000		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Selon plan de renouvellement			

4



Budget Supplémentaire - Régie SNE 77

Affectation des Résultats 2023

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2024	BS 2024	CUMUL		BP 2024	BS 2024	CUMUL
011 Charges à caractère général	2 545 120	122 000	2 667 120	002 Résultat d'exploitation reporté		901 399	901 399
012 Charges de personnel	1 900 000	-	1 900 000	013 Atténuations de charges	40 920	12 000	52 920
014 Atténuations de produits	1 050 000	-	1 050 000	042 Opérations d'ordre entre sections			-
022 dépenses imprévus				vente d'eau			-
023 Virement à la section invest.	154 500	828 699	983 199	70 Ventes de produits fabriqués,	5 876 700	88 700	5 965 400
042 Opérations d'ordre entre sections	240 000	-	240 000	74 Subvention exploitation			-
65 Autres charges de gestion courante	15 500	1 000	16 500	75 Produit gestion courante	8 000	-	8 000
66 Charges financières	1 500	-	1 500	76 Produits financiers			-
67 Charges exceptionnelles	10 000	20 000	30 000	77 Produits exceptionnels	1 000	3 600	4 600
68 Dot aux prov et charges à répartir	10 000	34 000	44 000	78			-
TOTAL DEPENSES	5 926 620	1 005 699	6 932 319	TOTAL RECETTES	5 926 620	1 005 699	6 932 319

Virement section d'investissement

5



Budget Supplémentaire - Régie SNE 77

Affectation des Résultats 2023

Virement section de fonctionnement

DEPENSES				RECETTES					
	BP 2024	RAR	BS 2024	CUMUL		BP 2024	RAR	BS 2024	CUMUL
001 Solde d'exécution de la SI reporté			260 642	260 642	001 Solde d'exécution de la SI reporté				-
040 Opérations d'ordre de transfert entre					021 Virement à la section fonctionnement	154 500		828 699	983 199
					040 Opérations d'ordre de transfert entre	240 000			240 000
13 Subventions d'investissement					1068 Reserves- affectation resultat			326 958	326 958
16 Emprunts et dettes assimilées	16 500			16 500	16 emprunt (pour ajustement budget)				-
20 Immobilisation incorporelles	5 000			5 000	13 subvention				-
21 Immobilisations corporelles	373 000	66 316	22 000	461 316					-
27 depot et cautionnement									-
Ajustement			806 699	806 699					-
TOTAL DEPENSES	394 500	66 316	1 089 341	1 550 157	TOTAL RECETTES	394 500	-	1 155 657	1 550 157

Complément achats compteurs

Ajustement Budget au chapitre 21

6



Budget Supplémentaire - Régie SNE 77

Un BS qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- Fonctionnement : 1 005 699,12 €
- Investissement : 1 155 657,15 €

Soit pour un total de : 2 161 356,27 €

Hors résultats :

- recettes :
 - Fonctionnement : + 104 300 €
- Dépenses
 - Fonctionnement + 177 000 €
 - Investissement + 22 000€

Soit un prélèvement prévisionnel sur les résultats antérieurs de : **94 700 €**

7



S2e77

Budget Supplémentaire

8



Rappel : Clés de répartition

Affectation des résultats par Zone

Les résultats des charges de structure et du CTEC sont réparties par zone selon les clés de répartition

- Charges de structures : % des abonnés

NORD EST		TRANSPREAUVINOIS		BASSEE MONTOIS		TOTAUX
Qté	Ratio	Qté	Ratio	Qté	Ratio	
22 122	42,97%	18 378	35,70%	10 978	21,33%	51 478

- CTEC selon clés de répartition

Répartition Reste	ZONE BM	ZONE Transpreau	ZONE NE	CACPB
ANIMATION	14,93%	16,38%	68,69%	40%
	60%			

9



Rappel- Affectation des résultats 2023

	ZONE BM	ZONE Transpreau	ZONE NE	TOTAL GENERAL
1068	1 233 248,06	1 283 416,21	3 000 000,00	5 516 664,27
Report 002 (SF)	1 518 578,50	2 327 562,92	3 175 211,77	7 021 353,19
Report 001 (SI)	-509 743,16	-3 546 551,20	2 678 603,64	-1 377 690,72
Total	2 242 083,40	64 427,93	8 853 815,41	11 160 326,74

10



Budget Supplémentaire

- Affectation des résultats – Intégration des restes à réaliser au 31/12/2023
 - Sur chaque zone : ajustement par zone des dépenses d'investissement essentiellement
 - Charges de Structure : (reventilées / chaque zone selon clés de répartition)
- Quelques ajustements aux chapitres 011 (nettoyage bâtiment de Rebais)

11



Zone Bassée Montois

12



Budget Supplémentaire - Zone Bassée Montois

Résultats cumulés toutes sections 2 242 083,40

RAR Recettes	784 489,00
RAR Dépenses	1 507 993,90
RAR Global	-723 504,90

Résultat cumulés apres rar 1 518 578,50

AFFECTATION DE RESULTATS	ZONE BM
1068	1 233 248,06
Report 002 (SF)	1 518 578,50
Report 001 (SI)	-509 743,16
Total	2 242 083,40

Rappel :

- Au Budget primitif : prévision de consommer 800 k€ sur excédents antérieurs

- Constituer à terme un fond de roulement d'environ 1000k€ sur la zone BM (1 année d'avance de travaux)



Reprise des RAR , des reports au 001 et 002 et 1068 au BS

13



Budget Supplémentaire - Zone Bassée Montois - Fonctionnement

Affectation des Résultats 2023

		DEPENSES				FONCTIONNEMENT					RECETTES						
		BP 2024	RAR	BS	CUMUL			BP 2024	RAR	BS	CUMUL			BP 2024	RAR	BS	CUMUL
011	Charges à caractère général	173 966	-	11 075	162 891	002	Résultat d'exploitation reporté	-	-	1 518 579	1 518 579			-	-	-	-
012	Charges de personnel	175 938	-	-	175 938	013	Atténuations de charges	3 521	-	-	3 521			-	-	-	3 521
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	042	Opérations d'ordre entre sections	272 000	-	-	272 000			-	-	-	272 000
022	dépenses imprévus	-	-	-	-												
023	Virement à la section invest.	1 007 077	-	1 529 654	2 536 731	70	Ventes de produits fabriqués,	1 671 701	-	10 000	1 681 701			-	-	-	1 681 701
042	Opérations d'ordre entre sections	561 691	-	-	561 691	74	Subvention exploitation	58 626	-	-	58 626			-	-	-	58 626
65	Autres charges de gestion courante	26 177	-	-	26 177	75	Produit gestion courante	-	-	-	-			-	-	-	-
66	Charges financières	46 000	-	-	46 000	76	Produits financiers	-	-	-	-			-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	5 000	-	10 000	15 000	77	Produits exceptionnels	-	-	-	-			-	-	-	-
68	prov creances douteuses	10 000	-	-	10 000	78	reprise / provision	-	-	-	-			-	-	-	-
TOTAL DEPENSES		2 005 849	-	1 528 579	3 534 427	TOTAL RECETTES		2 005 849	-	1 528 579	3 534 427			1 018 153	-	-	-

Pour régularisation titres antérieurs

Très peu d'ajustement sur la zone

(rajout nettoyage réseau Noyen +15 k€ - virement d'étude du 617 au 2031)



Transfert de l'excédent en section d'investissement pour équilibre

14



Budget Supplémentaire - Bassée Montois – Investissements

Affectation des Résultats 2023

INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
	BP 2022	RAR	BS	CUMUL		BP 2022	RAR	BS	CUMUL		
001	Solde d'exécution de la SI reporté	-		509 743	001	Solde d'exécution de la SI reporté			-		
040	Opérations d'ordre de transfert entre	272 000		272 000	021	Virement à la section fonctionneme	1 007 077	1 529 654	2 536 731		
10	autres réserves	-		-	040	Opérations d'ordre de transfert entr	561 691		561 691		
041	opération patrimoniale	100 000		100 000	041	opération patrimoniale	100 000		100 000		
16	Emprunts et dettes assimilées	189 300		189 300	1068	Reserves- affectation resultat	-	1 233 248	1 233 248		
20	Immobilisation incorporelles	143 058	28 027	6 900	13	subvention	119 977	784 489	820 646		
21	Immobilisations corporelles	152 712	171 311	10 342	16	emprunt	800 000	800 000	-		
23	immo en cours	1 731 675	1 308 656	293 500					-		
27	depot et cautionnement								-		
4581	Opérations pour le compte de tiers	10 000		10 000	4 582	Opérations pour le compte de tiers	10 000		10 000		
	ajustement Budget			922 092					-		
TOTAL DEPENSES		2 598 745	1 507 994	1 155 577	5 262 316	TOTAL RECETTES		2 598 745	784 489	1 879 082	5 262 316
				8 796 744					8 796 743		

- Recettes : Annulation de l'emprunt du BP- pour équilibre – 800 000 €
 - Dépenses : Ajustement op Villeneuve les Bordes
 Report réhabilitation du réservoir de Noyen sur 2025: en Dépenses et en recettes

Ajustement du Budget au 2315 pour 922 092 €

15



Budget Supplémentaire - Nord Est

Résultats cumulés toutes sections	8 853 815,41
RAR Recettes	461 886,27
RAR Dépenses	2 843 737,42
RAR Global	-2 381 851,15
Résultat cumulés apres rar	6 471 964,26

Résultats cumulés avec RAR au 31/12/2023 de 6 471 964,26€

Rappel :

- Limiter les excédents cumulés à 6 000 000 €
 Réajustement des investissements au cours de l'année
- Ne pas afficher de déficit d'investissement
 compte tenu des résultats prev 2023 proposition de passer 1068 « d'avance » pour 3 000 000

AFFECTATION DE RESULTATS	ZONE NE
1068	3 000 000,00
Report 002 (SF)	3 175 211,77
Report 001 (SI)	2 678 603,64
Total	8 853 815,41

Reprise des RAR , des reports au 001 et 002 et 1068 au BS

16



Budget Supplémentaire - Transpreauvinois

Résultats cumulés toutes sections	64 427,93
RAR Recettes	6 079 507,41
RAR Dépenses	3 816 372,42
RAR Global	2 263 134,99
Résultat cumulés apres rar	2 327 562,92

Rappel :

Constituer à terme un fond de roulement d'environ
2 000k€ sur la zone TR (1 année d'avance de travaux)

AFFECTATION DE RESULTATS	ZONE Transpreau
1068	1 283 416,21
Report 002 (SF)	2 327 562,92
Report 001 (SI)	-3 546 551,20
Total	64 427,93



Reprise des RAR , des reports au 001 et 002 et 1068 au BS

19



Budget Supplémentaire - Transpreauvinois – Fonctionnement

Affectation des Résultats 2023

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
		BP 2024	RAR	BS	CUMUL		BP 2024	RAR	BS	CUMUL
011	Charges à caractère général	1 074 428		35 589	1 109 996	002	Résultat d'exploitation reporté	-	2 327 563	2 327 563
012	Charges de personnel	284 525		-	284 525	013	Atténuations de charges	5 681	-	5 681
014	Atténuations de produits	195 000		-	195 000	042	Opérations d'ordre entre sections	342 100	-	342 100
022	dépenses imprévus	-		-	-					
023	Virement à la section invest.	2 105 658		2 286 994	4 392 652	70	Ventes de produits fabriqués.	5 022 947	20 000	5 042 947
042	Opérations d'ordre entre sections	1 135 709		-	1 135 709	74	Subvention exploitation	104 465	-	104 465
65	Autres charges de gestion courante	67 075		5 000	72 075	75	Produit gestion courante	-	-	-
66	Charges financières	532 800		-	532 800	76	Produits financiers	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	70 000		20 000	90 000	77	Produits exceptionnels	-	-	-
68	provision créances douteuse	10 000		-	10 000					0
	TOTAL DEPENSES	5 475 194		2 347 563	7 822 757		TOTAL RECETTES	5 475 194	2 347 563	7 822 757

- Chap 011 : Défrichage lagune
- Chap 65 : pour ajustement des non-valeurs prises par les DSP
- Chap 67-70 : pour régularisation titres / exercices antérieurs + 20 k€



Transfert de l'excédent en section d'investissement pour équilibre

20



23

 **Acquisition foncière - REBAIS**

Proposition faite par la propriétaire à 25 € le m²

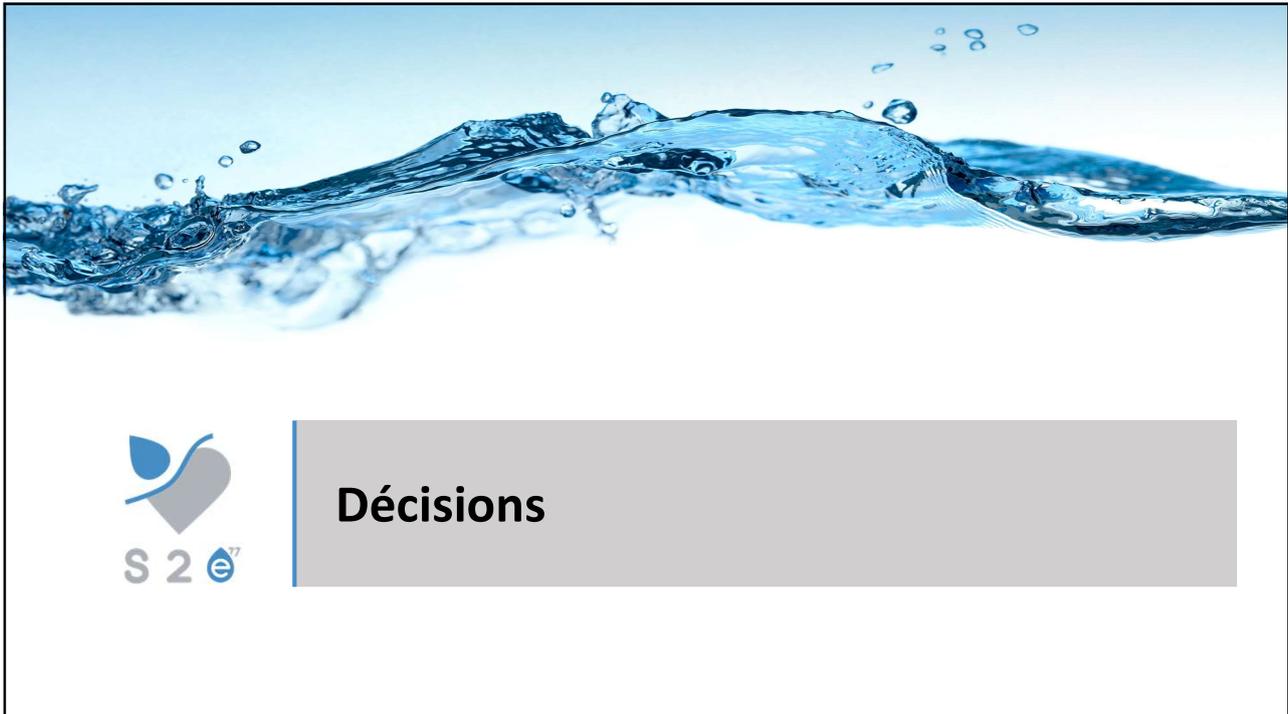
Surface d'environ 1100 m²

Les frais de division et de notaires seront à la charge du S2e77

 Autorisation pour acquisition



24



25



Décisions

Attribution Marchés Travaux

- Décision 2024-10 – 25/06/2024
 Renouvellement AEP – VILLENEUVE LES BORDES
 Entreprise la mieux disante : SETA : 627 826,10 € HT
- Décision 2024-11 – 01/07/2024
 Renouvellement AEP –BEAUTHEIL SAINT Liaison Glatigny-Guépière
 Entreprise la mieux disante : LA LIMOUSINE : 561 967,10 € HT
- Décision 2024-12 – 11/07/2024
 Réhabilitation Château d'eau LA CHAPELLE MOUTILS - Bourg
 Entreprise la mieux disante : FRESSINEY/SUKCES: 346 478,91 € HT

26



Décisions

- Décision 2024-13 – 24/07/2024 Annulée et remplacée par : Décision 2024-14 – 2/08/2024
Réhabilitation Château d'eau LONGUEVILLE - Bourg
Entreprise la mieux disante : FRESSINEY/SUKCES: 372 188,71 € HT
- Décision 2024-15 – 16/09/2024
Renouvellement AEP – AUGERS EN BRIE RD 15-RD 71
Entreprise la mieux disante : CISE TP : 753 318,03 € HT
- Décision 2024-16 – 16/09/2024
Renouvellement AEP – JOUY LE CHATEL RD 215
Entreprise la mieux disante : SADE : 767 602,65 € HT

27



Rapport sur prix et qualité du service

RPQS

28



RPQS 2023 – Avis CCSPL

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

- Elle s’est réunie le 26 septembre 2024
- Elle a procédé à l’examen des documents suivants :
 - 7 Rapports Annuels des Délégués privés
 - Rapport Annuel de la Régie SNE77
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public du S2e77



Avis favorable rendu sur l’ensemble des documents examinés



Périmètre du S2e77

- Le S2e77 regroupe l’ensemble des communes quel que soit leur mode d’exploitation
- Le S2e77 est organisé selon 3 Zones Budgétaires notamment liées à l’historique territorial
- 1^{er} janvier 2019 : fusion du Syndicat du Nord-Est et du Syndicat du TransprEAUvinois
- 1^{er} janvier 2020 : extension du périmètre de la CC Bassée Montois



Périmètre constant depuis 2020
Comparaison 2022 / 2023 possible





Périmètre du S2e77

USAGERS DU SERVICE



112 519 habitants **+0,2% en 2023**

Ratio de 57 habitants / km de réseau



51 822 abonnés **+1,0% en 2023**

Ratio de 2,17 habitants / abonné

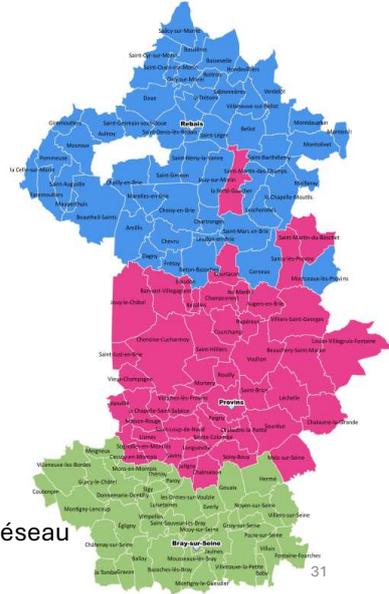
Habitat à tendance pavillonnaire

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2022	2023	% EVOL.	2022	2023	% EVOL.	2023
NORD-EST	48 853	49 297	0.9%	22 763	23 036	1.2%	2.14
PROVINOIS	42 350	42 218	-0.3%	18 464	18 606	0.8%	2.27
BASSEE-MONTOIS	21 068	21 004	-0.3%	10 096	10 180	0.8%	2.06
TOTAL S2e77	112 271	112 519	0.2%	51 323	51 822	1.0%	2.17



Indice Linéaire de Consommation de 7,15 m³ / jour / km de réseau

Réseau de type rural



31

31



Périmètre du S2e77

PATRIMOINE



67 captages



8 usines de traitement



13 imports et exports d'eau en gros



155 ouvrages de stockage



1 974 kilomètres de réseau d'eau potable

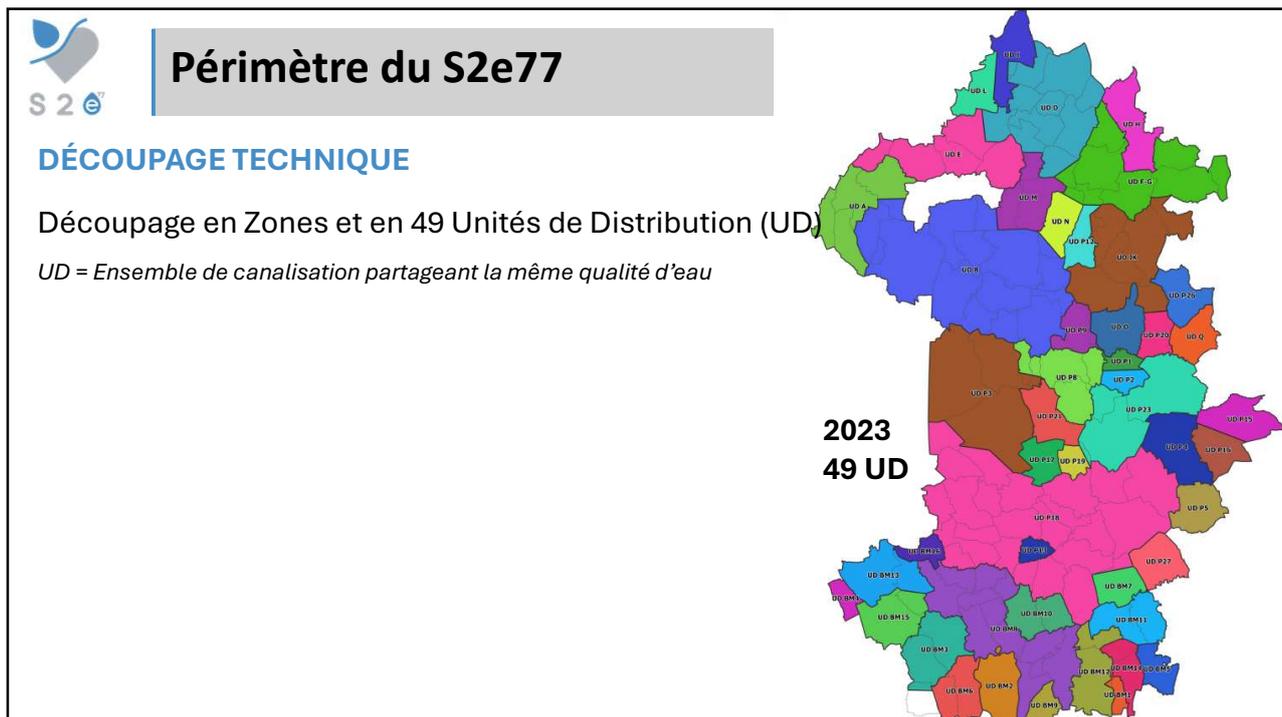
+ 23 kilomètres par rapport à 2022

Réalisation des travaux du maillage TranspreAUvinois

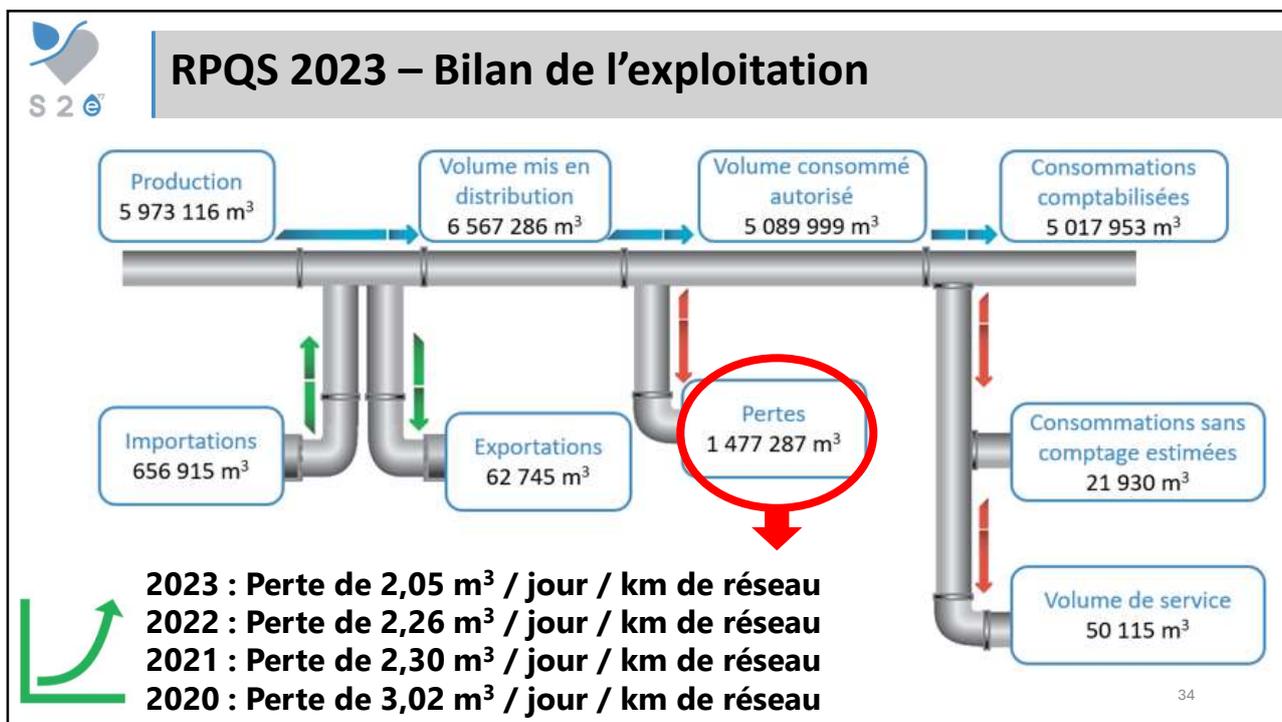
Mais – 11 kilomètres avec le retrait de Courcelles-en-Bassée

32

32



33



34



RPQS 2023 – Performance

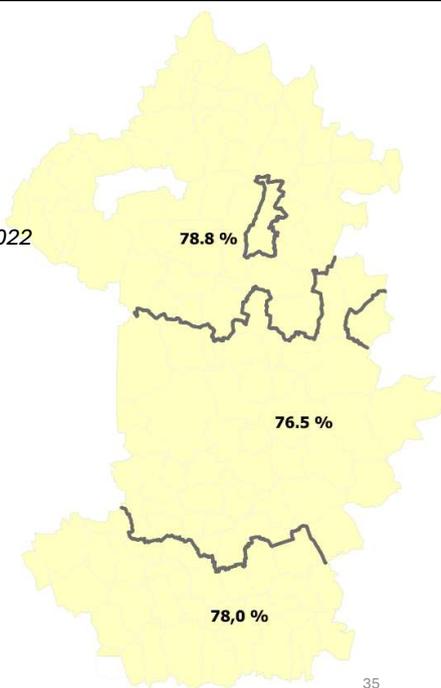
RENDEMENT

- Rendement S2e77 en 2023 : **77,7%** soit +1,5 point en 2022
- Rendement cible Seuil n°1 du Grenelle fixé à 66%
- Rendement cible Seuil n°2 fixé à 85%

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2022	RENDEMENT 2023	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	77.8%	78.8%	1.0	66%
PROVINOIS	73.8%	76.5%	2.7	67%
BASSEE-MONTOIS	78.4%	78.0%	-0.4	67%
TOTAL S2e77	76.2%	77.7%	1.5	66%

Rendement réseau

- Inférieur à 60%
- Entre 60 et 70% (exclu)
- Entre 70 et 80% (exclu)
- Entre 80 et 90% (exclu)
- Supérieur à 90%



35

35



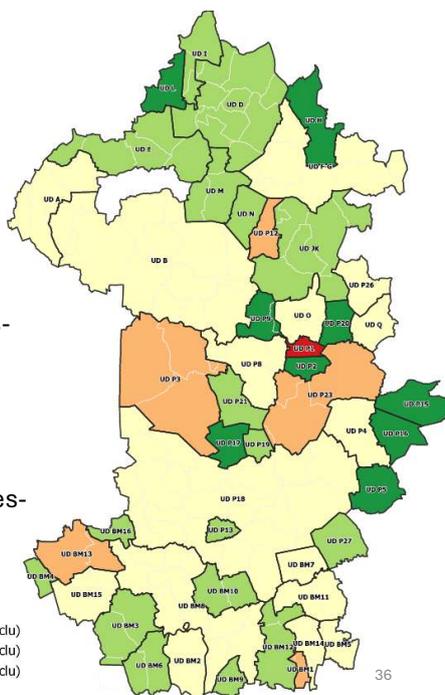
RPQS 2023 – Performance

RENDEMENT

- **Zone Nord-Est :**
 - Augmentation globale : 77,8% en 2022 à 78,8% en 2023
 - Forte progression du rendement sur les UDM (Rebaix), UDH (Verdelot) et UDJ-K (Lescherolles, Saint-Martin-des-Champs)
 - Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée les autres UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2022 et 2023, notamment UDO (Cerneux) et UDQ (Montceaux-lès-Provins)

Rendement réseau

- Inférieur à 60%
- Entre 60 et 70% (exclu)
- Entre 70 et 80% (exclu)
- Entre 80 et 90% (exclu)
- Supérieur à 90%



36

36



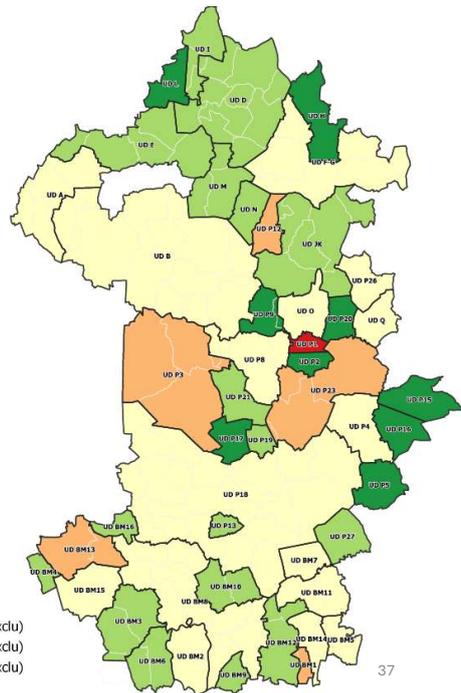
RPQS 2023 – Performance

RENDEMENT

• Zone Provenois :

- Augmentation globale : 73,8% en 2022 à 76,5% en 2023
- Amélioration des rendements sur UD P5 (Chalautre-la-Grande, UD P23 (Villiers-Saint-Georges, Rupéreau-Voulton), UD P26 (Saint-Martin-du-Boschet)
- Des rendements 2023 inférieurs ou en limite du rendement Grenelle sur les UD suivantes :
 - UD P1 : le réseau de Augers-en-Brie Bourg est fragile et dégradé (Fonte Grise, années 1900-1905)
 - UD P3 : unité fortement impactée par le réseau de Jouy-le-Châtel
 - UD P12 : réseau dense et semi-urbain de La Ferté-Gaucher majoritairement en Fonte des années 1940-1960

Actions de renouvellement



37

37

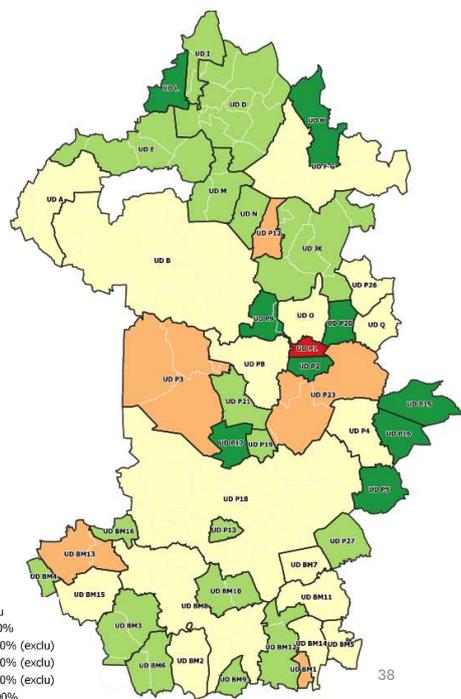


RPQS 2023 – Performance

RENDEMENT

• Zone Bassée-Montois :

- Légère baisse globale : 78,0% contre 78,4% en 2022
- UD BM 5 : le rendement de Fontaine-Fourches a été amélioré car l'une des cuves a été isolée en attente des travaux
- Amélioration des rendements sur les UD BM10 (Les Ormes et Everly), UD BM12 (Villenauxe et Grisy) et BM17 (La Tombe)
- Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée les autres UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2022 et 2023 notamment UD BM1 (Baby), UD BM11 (Noyen-sur-Seine et Villiers-sur-Seine), UD BM13 (Villeneuve-les-Bordes, Gurcy-le-Châtel)



38

38

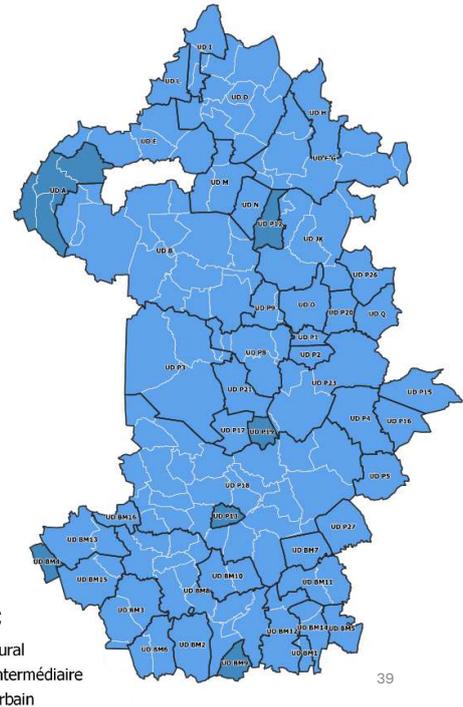


RPQS 2023 – Performance

INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILC ET ILP)

- L'ILP permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service
- Critères de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie liés à l'Indice Linéaire de Consommation (ILC)

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MÉDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



ILC
 Rural
 Intermédiaire
 Urbain

39

39



RPQS 2023 – Performance

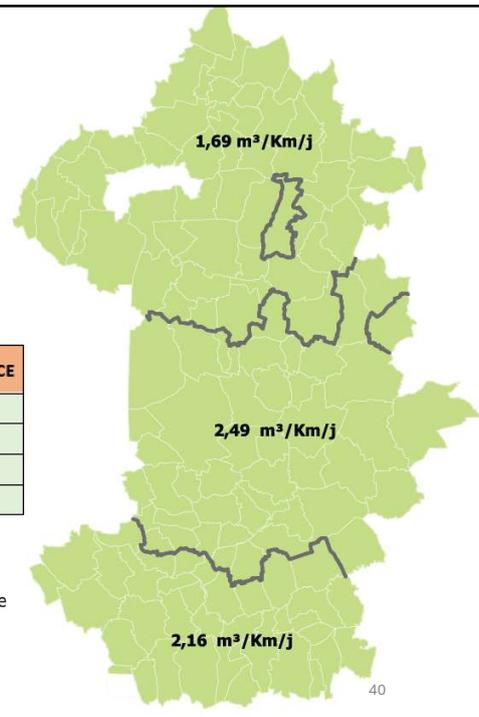
INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILC ET ILP)

- ILC S2e77 en 2023 : 7,29 m³/j/km
- ILP S2e77 en 2023 : 2,05 m³/j/km

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2023	ILP 2022	ILP 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
NORD-EST	6.29	1.83	1.69	-0.14	Acceptable
PROVINOIS	8.09	2.99	2.49	-0.50	Acceptable
BASSEE-MONTOIS	7.68	2.09	2.16	0.08	Acceptable
TOTAL S2e77	7.15	2.27	2.05	-0.22	Acceptable

Selon les critères de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- Performance satisfaisante
- Performance acceptable
- Performance médiocre
- Performance mauvaise



40

40

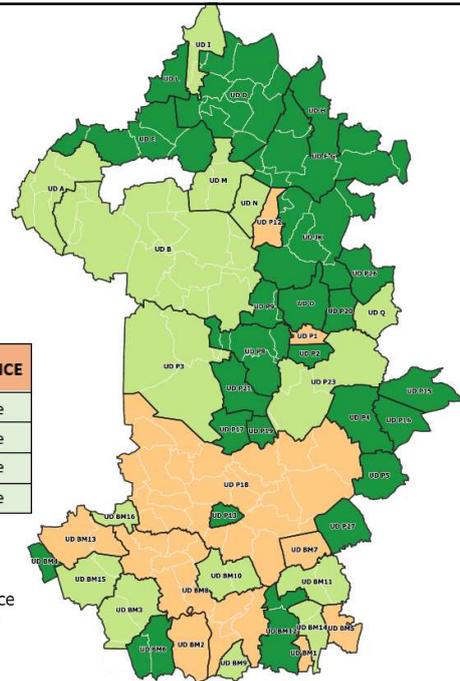


RPQS 2023 – Performance

INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILC ET ILP)

- ILC S2e77 en 2023 : 7,29 m3/j/km
- ILP S2e77 en 2023 : 2,05 m3/j/km

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2023	ILP 2022	ILP 2023	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
NORD-EST	6.29	1.83	1.69	-0.14	Acceptable
PROVINOIS	8.09	2.99	2.49	-0.50	Acceptable
BASSEE-MONTOIS	7.68	2.09	2.16	0.08	Acceptable
TOTAL S2e77	7.15	2.27	2.05	-0.22	Acceptable



Selon les critères de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- Performance satisfaisante
- Performance acceptable
- Performance médiocre
- Performance mauvaise

41

41



RPQS 2023 – Performance

TAUX DE RENOUVELLEMENT

- Taux de renouvellement S2e77 calculé sur 4 ans uniquement de 1,24%

ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2022	COMMENTAIRES	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2023	COMMENTAIRES
NORD-EST	1,13%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,92%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,40%	CALCULÉ SUR 4 ANS	0,51%	CALCULÉ SUR 5 ANS
BASSEE-MONTOIS	0,48%	CALCULÉ SUR 2 ANS	1,17%	CALCULÉ SUR 3 ANS
TOTAL S2e77	0,96%	CALCULÉ SUR 3 ANS	1,24%	CALCULÉ SUR 4 ANS



Politique de renouvellement différente selon les zones

42

42



RPQS 2023 – Performance



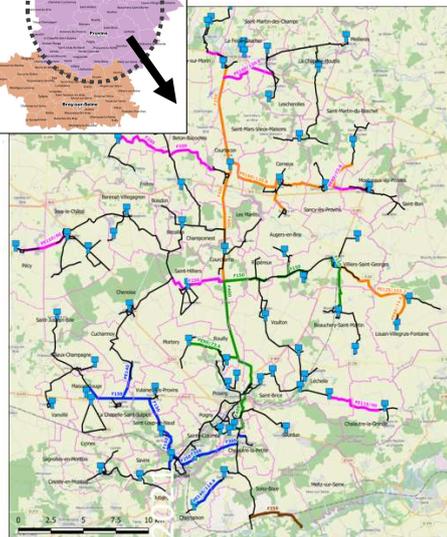
QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

- Taux de conformité microbiologique 100%
- Taux de conformité physico-chimique 82%

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO.	NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	NB ANALYSES PHYSICO-CH.	NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES
NORD-EST	196	0	281	12
PROVINOIS	203	0	300	120
BASSEE-MONTOIS	147	0	137	0
TOTAL S2e77	546	0	718	132



Projet d'interconnexion en cours sur 2020-2024 pour retrouver la conformité sanitaire de l'eau distribuée sur 58 communes





RPQS 2023 – Performance

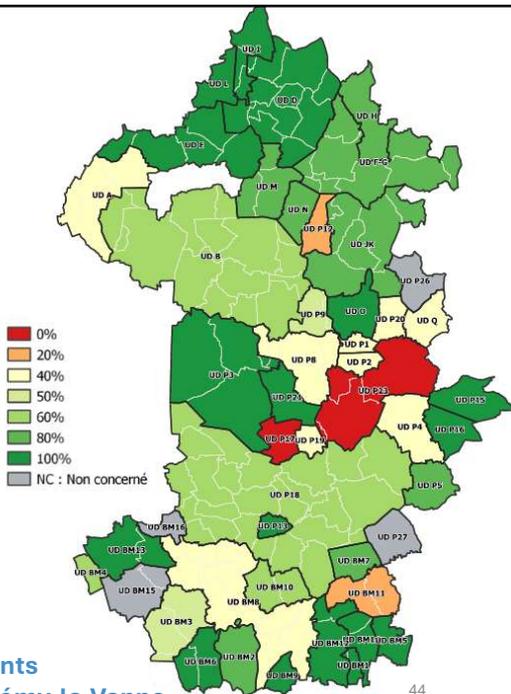
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

- 67 captages
- 23 seront à abandonner suite à l'interconnexion
- 1 en cours d'abandon sur Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS	NOMBRE DE CAPTAGES ABANDON PREVU
NORD-EST	21	14	9	1
PROVINOIS	31	13	1	22
BASSEE-MONTOIS	15	11	4	1
TOTAL S2e77	67	38	14	24



Sur les 44 captages conservés à terme
33 captages disposent d'un arrêté préfectoral
100% des procédures de DUP sont lancées sur 11 restants
En 2023, obtention des arrêtés pour Verdolot et Saint-Rémy-la-Vanne





RPQS 2023 – Bilan de l'activité

ZONE NORD-EST

- 6,5 kilomètres de réseau renouvelés sur les communes de Montceaux-lès-Provins, Saint-Ouen-sur-Morin, Bassevelle, La Celle-sur-Morin, Rebais, Faremoutiers et Mouroux
- Entreprise retenue pour la réhabilitation du château d'eau de Montapeine (Saint-Cyr-sur-Morin)
Les travaux seront réalisés en 2024
- Réalisation des diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Montdauphin, Doue, Jouy-sur-Morin et Rebais.
- Finalisation de la construction du nouveau Château d'eau de Mouroux
- Réhabilitation partielle de la station de reprise située au niveau des réservoirs de Doue
- Démarrage des études en vue de la création d'un nouveau forage sur le champ captant d'Amillis et la régénération d'un des deux forages existants

45

45



RPQS 2023 – Bilan de l'activité

ZONE PROVINOIS

- 2,2 kilomètres de réseau renouvelés sur les communes de Maison-Rouge, Vieux-Champagne, Courchamp, Sourdun et Jouy-le-Châtel
- Poursuite du Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable
- Réalisation de la 4^{ème} phase et dernière phase de travaux de l'interconnexion

46

46



RPQS 2023 – Bilan de l'activité

ZONE BASSÉE-MONTOIS

- 2,3 kilomètres de réseau renouvelés sur les communes de Bazoches-lès-Bray, Gouaix, Meigneux, Montigny-Lencoup et Thénisy
- Entreprise retenue pour la réhabilitation des réservoirs des Grottes (Donnemarie-Dontilly)
Les travaux seront réalisés en 2024
- Réalisation des diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Châtenay-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel et Montigny-Lencoup
- Réhabilitation des colonnes du forage de Baby
- Poursuite du Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable

47

47



Points divers

48



Réflexions sur l'avenir du syndicat : gouvernance

Proposition de « réunion locale de l'eau » au plus proche des territoires de vie
(communautés de communes ou d'agglomération)

Désignation de 2 référents par commune avec un ordre d'appel

Désignation d'un référent unique pour les Elus pour toutes interrogations

- M Benoît CARRÉ Tel : 06.88.67.68.24 – Mail : b.carre@s2e77.fr

- N° Astreinte Tel : 01.64.04.52.50 (Soir et Week end)